

VOTRE ASSURANCE

Vous venez de réceptionner votre nouveau vélo ? Impatient de (re)découvrir les joies de la mobilité douce ? Afin de vous permettre de rouler l'esprit serein, votre vélo est couvert contre le vol et les dégâts matériels.

VOTRE OMNIUM VELO

Votre vélo est couvert contre le vol, la tentative de vol, les dégâts matériels et le vandalisme dans le monde entier via l'assurance P-vélo d'Aedes.

Votre vélo est endommagé ou a été volé ? Les frais de réparation sont pris en charge par l'assurance. En cas de sinistre, une franchise de 10 % de la valeur du vélo avec un maximum de 100 € sera appliquée.

Attention toutefois, si le sinistre est la conséquence d'une mauvaise utilisation (état d'intoxication alcoolique, intention frauduleuse, compétition rémunérée...), les frais de réparation ou de remplacement seront à votre charge.

Par ailleurs, afin de bénéficier de cette couverture, quelques mesures de prudence s'imposent :

- Vous devez utiliser l'antivol fourni pour tout stationnement. Le vélo assuré doit être attaché à un point d'attache fixe. Si vous utilisez votre propre antivol, vous devrez fournir la preuve d'achat de cet antivol. Vous devez utiliser à minima un antivol de type Abus Granit + 470 / Abus Granit X Plus 540 ou Abus Bordo Granit X Plus 6500 ou tout antivol dont la valeur dépasse les 60 € TVAC.
- L'exception à la non-utilisation de l'antivol (fourni ou personnel) est le stockage du vélo dans un local privatif entièrement clos, couvert et fermé à clef.

CONTACT CTEC :
info@ctec-leasing.com

La P-vélo est un produit de Aedes SA
 Route des Canons 3, B-5000 Namur - RPM Namur - TVA BE 0460.855.809 - www.aedessa.be
 Tél. +32 (0)81 746 846 - Fax. +32 (0)81 730 487
 Agent d'assurances inscrit auprès de la F.S.M.A (autorité de contrôle des entreprises d'assurances et des intermédiaires d'assurances - Rue du Congrès 12-14, B-1000 Bruxelles) sous le numéro 065325 A.
 Le risque est techniquement assuré par AXA BELGIUM - Place du Trône 1, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.483.367 - www.axa.be - Entreprise d'assurance agréée sous le code 0039, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. De Berlaimont 14, B-1000 Bruxelles.

CONSULTEZ
 LA FICHE
 CONSACRÉE
 AUX MESURES DE
 PRUDENCE AFIN D'EN
 SAVOIR PLUS.

En cas de panne en Belgique ou à maximum 30 km au-delà de nos frontières, vous bénéficiez d'un service d'assistance valable 24h/24 et 7j/7.